

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	050	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 7 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 7 novembre 2024	Étaient présents : MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : M. LEHMANN par M. BREHIER, M. LEDUC par M. MATT, MME NOEL par MME BESANÇON, M. LAURENT par MME ROCH et M. LANOË par MME BALRADJE.
PRÉSENTS : 17	
VOTANTS : 22	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. FRIMON-RICHARD a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRE D'AVENIRS

Le Maire expose à l'assemblée que les objectifs et modalités de la nouvelle politique contractuelle avec les communes essonniennes (Contrat Terre d'Avenir), mise en place par le Conseil départemental de l'Essonne le 7 février 2022, visent à soutenir la réalisation d'opérations d'investissement pour l'aménagement et l'équipement du territoire sur une période de trois ans.

Il ajoute que la Municipalité souhaite inscrire au Contrat Terre d'Avenir trois opérations pour un montant de 4 138 780 € HT :

- Opération n°1 : Construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse DAUDET pour un montant de 2 806 433,00 € HT,
- Opération n°2 : Réhabilitation énergétique et extension de l'accueil de loisirs Raymond DURIX pour un montant de 1 265 025,00 € HT,
- Opération n°3 : Rénovation énergétique des écoles pour un montant de 67 322,00 € HT.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental 2022-04-0004 du 7 février 2022 relative aux Contrats Terre d'avenir, et 2022-4-004 du 12 décembre 2022 modifiant le règlement du Contrat Terre d'Avenir,

VU la délibération du Conseil départemental SP-2023-1-074 du 18 décembre 2023 approuvant le nouveau règlement budgétaire et financier du Département,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 5 novembre 2024 et par la commission des finances et des affaires administratives, le 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat terre d'avenirs et le programme des opérations suivant, pour un montant total de 4 138 780,00 € HT :

- 1) Construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse DAUDET : 2 806 433,00 € HT
- 2) Réhabilitation énergétique et extension de l'accueil de loisirs Raymond DURIX. : 1 265 025,00 € HT
- 3) Rénovation énergétique des écoles : 67 322,00 € HT

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 477 311 €.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

DECLARE respecter les critères « transition écologique » et « transition numérique » listés ci-après :

- Mobilité durable : Mise en place d'un forfait mobilité durable (FMD)
- Sensibilisation/éducation/gouvernance : Signataire d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Télétravail et tiers-lieux : Mise en place d'un accord de télétravail au sein des services.
- Energie (approvisionnement en énergie renouvelable ou de récupération) : Inscription dans les démarches supra-communales pour la cohérence de la production et des usages des énergies renouvelables et de récupération
- Nouveaux services et usages numériques / formation et accompagnement au numérique : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation numérique des usagers

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
- à respecter le règlement financier départemental ;
- à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000 €, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000 € ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat terre d'avenirs selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 15.11.24
et de la publication le : 19.11.24
Le Maire



Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY
MATH Edouard



CONTRAT TERRE D'AVENIRS DE LA COMMUNE D'EGLY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Libellé de l'opération	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention	Autres financements (€) (1)	Part restant à la charge de la collectivité (€)	Echéancier prévisionnel de financement		
					2025	2026	2027
Construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse DAUDET	2 806 433	363 651	1 323 302	1 119 480	181 826	181 826	
Réhabilitation énergétique et extension de l'accueil de loisirs Raymond DURIX	1 265 025	80 000	805 517	379 508	40 000	40 000	
Rénovation énergétique de 2 écoles (Michelet et Daudet)	67 322	33 660	0	33 662	33 660		
TOTAL	4 138 780	477 311	2 128 819	1 532 650	255 486	221 826	0

(1)

Construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse

DAUDET

La Région : 1 123 958 €

DSIL : 200 000 €

Réhabilitation énergétique et extension de l'accueil de loisirs Raymond

DURIX

La Région : 205 517 €

CAF: 600 000 €

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 091-219102076-20241113-ACTE202405015-DE

